



PRIX INDIVIDUELS ANNUELS

CATÉGORIES DE PRIX

Prix du leadership Claude Edwards

Décerné à un bénévole de l'Association qui a fait montre d'un leadership exceptionnel et de persévérance dans l'avancement de causes de l'Association avantageuses pour les membres.

Prix de la collaboration

Décernée à un bénévole de l'Association qui a apporté une contribution importante à l'établissement d'un partenariat ou à une activité de collaboration nécessitant la coopération de différentes entités de l'Association ou de parties prenantes externes, et qui a généré des avantages pour les membres, pour une ou plusieurs sections, pour un ou plusieurs districts, ou pour l'Association dans son ensemble.

Prix du bénévolat

Décerné à un membre de l'Association qui a fait preuve d'un engagement remarquable en matière de services à la collectivité, de par ses activités de bénévolat externes à l'Association.

MODALITÉS

- Le candidat doit être membre de l'Association nationale des retraités fédéraux.
- Les membres en poste au Conseil d'administration national et le personnel ne sont pas admissibles au prix.
- Les prix visent à reconnaître les activités en cours, tout en prenant en considération que ces activités peuvent également être à long terme et permanentes.
- Un prix ne peut être décerné à titre posthume que si le candidat est décédé durant l'année prévue de la date de remise prévue.
- Une candidature qui n'a pas été retenue peut être présentée lors d'une année subséquente, tant que l'activité est en cours.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

- L'appel de mise en candidature sera émis par le président du Comité des mises en candidature en janvier.
- Les membres du Comité solliciteront des candidatures; ils aideront et guideront les proposants.
- Tout membre en règle de l'Association peut présenter un candidat.
- Les candidatures doivent être présentées à l'aide des formulaires de candidature appropriés. Ils doivent être accompagnés d'une lettre d'appui, comme suit :
 - pour les Prix du leadership Claude Edwards et le Prix de la collaboration – lettre du président de section à qui le bénévole rend des comptes ou, dans le cas d'un candidat qui est également président de section ou bénévole provincial, territorial ou pour un district, lettre d'un administrateur de district;
 - pour les Prix du bénévolat – lettre de l'organisme au sein duquel le membre est bénévole.
- Les candidatures peuvent comprendre des lettres d'appui supplémentaires, rédigées par d'autres parties.
- Les formulaires de mise en candidature dûment remplis selon les instructions et tenant compte des critères d'évaluation doivent être reçus au Bureau national dans les délais prescrits.

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Les candidatures seront évaluées par un Comité de sélection composé de membres de l'Association et de parties prenantes externes.
- Les évaluations reposeront sur les critères d'attribution établis pour chaque prix et prendront en considération les retombées positives et les activités.
- Le Comité de sélection présentera ses recommandations de lauréats au Conseil, pour approbation.

REMISE DES PRIX

- Les prix seront remis lors du banquet annuel de reconnaissance qui a lieu durant les assemblées annuelles de membres.
- Les lauréats pourraient être informés d'avance et être invités à assister au banquet pour recevoir leur prix. Les frais de déplacement et d'hébergement d'une personne invitée et d'un lauréat (si les frais de ce dernier ne sont pas déjà assumés pour sa participation à l'AAM à un autre titre officiel) seront couverts par l'Association, conformément à ses politiques.
- Advenant l'absence d'un lauréat au banquet de reconnaissance, son nom y sera annoncé et le prix lui sera remis à une autre date et un autre lieu appropriés.